

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 19

Séance du : 15 octobre 2024

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Anny GRANDGERARD - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Conformément à l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation, le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2024, tels que ci-dessous, avant le vote du budget communal 2025 :

BUDGET	Chapitres budgétaires	Crédits ouverts au budget 2024	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2025 (25 %)
Commune	20 (immobilisations incorporelles)	10 000.00 €	2 500.00 €
	21 (immobilisations corporelles)	335 463.10 €	83 865.78 €
	TOTAL	345 463.10 €	86 365.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites énumérées dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 15

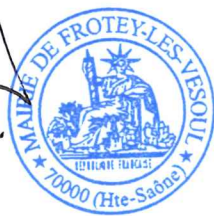
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA